

## Fiche signalétique

Réception des travaux : octobre 2006  
Coût total : 22,3 millions d'euros TTC  
Surface hors œuvre nette : 8 070m<sup>2</sup>  
Surface utile : 4 330 m<sup>2</sup>  
Nombre de salles d'audience : 4  
Parking : 53 places

## Les acteurs du projet

### Maîtrise d'ouvrage

Ministère de la Justice  
Direction des services judiciaires  
Direction de l'administration générale et de l'équipement

*Mandataire du maître d'ouvrage*  
Agence de maîtrise d'ouvrage des travaux du ministère de la justice (AMOTMJ)

*Conducteur d'opération*  
Direction départementale de l'Équipement de Haute-Savoie

### Programmiste

Atelier 21

### Maîtrise d'œuvre

*Architecte*  
Antoine STINCO  
*Architecte assistant*  
Léonid BRÉDIKHINE

*Architecte consultant*  
Igor ZAMANSKI

*Bureaux d'études techniques*  
BETREC IG / CET

*Économiste*  
Mazet et associés

*Consultant sécurité incendie*  
Casso et cie

*Consultant en acoustique*  
Jean-Paul LAMOUREUX

*Conception signalétique*  
Studio Leroy Mutterer

### Assistants à la maîtrise d'ouvrage

*Généraliste*  
Voutay  
*Mobilier*  
Pixys  
*Exploitation-Maintenance*  
Quadrim

**Entreprise générale de travaux**  
Dumez Rhône-Alpes

**Contrôle technique**  
CETE APAVE Lyonnaise

**Coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé**  
ELYFEC

**Signalétique**  
Boscher Signalétique

**Entreprise de mobilier**  
Steelcase

**Services affectataires**  
Direction des services judiciaires  
Cour d'appel de Chambéry

**Services utilisateurs**  
Tribunal de grande instance de Thonon-les-Bains  
Tribunal d'instance de Thonon-les-Bains  
Conseil des prud'hommes

L'agence de maîtrise d'ouvrage des travaux du ministère de la Justice (AMOTMJ) est un établissement public administratif, créé le 31 août 2001, sous tutelle du ministère de la Justice. Il peut assurer la maîtrise d'ouvrage de plein exercice ou par mandat, et conclure et gérer des contrats de partenariat.

Principal service constructeur du ministère de la Justice, l'AMOTMJ a pour mission de construire, de rénover et de réhabiliter les palais de justice et les établissements pénitentiaires en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'outre-mer. L'agence participe par ses études et expertises à la définition de nouveaux programmes judiciaires et pénitentiaires, en collaboration avec les directions de la chancellerie : direction des services judiciaires, direction de l'administration pénitentiaire, direction de la protection judiciaire et de la jeunesse et direction de l'administration générale et de l'équipement.

L'agence pilote plus d'une centaine d'opérations. Ses équipes opérationnelles, composées d'ingénieurs et d'architectes appuyés par des services administratifs, juridiques et financiers, lui permettent d'assurer des interventions étendues, depuis la recherche et la préparation d'acquisitions foncières, jusqu'à la programmation, les études et travaux, sous toutes les formes de la commande publique.

Elle met ainsi en œuvre des concours de maîtrise d'œuvre, des marchés de conception réalisation et des procédures innovantes comme les contrats de partenariat public-privé.

### Agence de maîtrise d'ouvrage des travaux du ministère de la Justice

30, rue du Château-des-Rentiers - 75013 Paris  
Téléphone : 01 53 94 88 00  
Télécopie : 01 53 94 89 00  
[www.amotmj.justice.fr](http://www.amotmj.justice.fr)



## Le palais de justice de Thonon-les-Bains



# Sommaire

**Le palais de justice de Thonon-les-Bains**

2



**Rassembler sept lieux en une grande maison**

6



**Entre absence et présence : un nouveau bâtiment**

14



**La nouvelle galerie : comme un reflet du cloître**

18



**Un palais de justice dans un couvent ?**

20



## Le palais de justice de Thonon-les-Bains

« Autrefois nous étions dispersés dans sept lieux différents de la ville, certains avaient une vue magnifique sur le lac Léman. Notre regard était en quelque sorte tourné vers l'extérieur. Aujourd'hui, à l'inverse, il nous faut trouver nos ressources à l'intérieur. A l'image de ce nouveau palais qui trouve sa lumière dans la cour du cloître, lieu apaisé autour duquel nous sommes tous désormais rassemblés, un magistrat doit être éclairé de l'intérieur. »

C'est par ces mots, empreints d'une certaine émotion et de la gravité de la mission dont il a la charge, que François Pion, président du tribunal, nous accueille dans le nouveau palais de justice de Thonon-les-Bains.

Au-delà des acquis considérables en matière de fonctionnement, d'accueil du public, de confort de travail et de rationalisation économique, c'est en effet par la dimension symbolique que lui donne sa nouvelle architecture, que cet emménagement prend tout son sens.

La création du palais de justice est une révolution pour cette juridiction dont les locaux passent de deux mille à huit mille mètres carrés, avec des services désormais regroupés, organisés à partir d'un guichet unique des greffes et enfin sécurisés.

« Nous avons désormais l'instrument qui nous manquait », dit Hervé Robin le procureur qui, s'il avoue ne pas avoir été séduit d'emblée par le projet architectural, ne cache pas aujourd'hui son enthousiasme : « C'est sobre, c'est une vraie réussite qui va donner une impulsion pour un meilleur fonctionnement de la justice. Les gens ne s'y sont pas trompés, qui respectent beaucoup plus les lieux maintenant. »

Derrière cette révolution se profile le travail de l'ensemble des partenaires de l'opération et celui de l'agence de maîtrise d'ouvrage des travaux du ministère de la Justice.

L'AMOTMJ élabore le programme à partir des besoins exprimés par les utilisateurs, lance le concours de maîtrise d'œuvre et suit les chantiers jusqu'à la livraison et au parfait achèvement.

Depuis le lancement des études et jusqu'à la fin de l'année qui suit l'entrée dans les lieux, elle accompagne les magistrats, les fonctionnaires des greffes et les auxiliaires de justice pour les aider à s'approprier le nouveau bâtiment.

En effet, pour permettre à toutes les synergies de se mettre en place, il est important d'engager très tôt un dialogue avec les utilisateurs, de les aider à se saisir des nouvelles opportunités qui leur sont offertes.

L'idée d'implanter

un palais de justice

dans un couvent n'allait

pas forcément de soi



*Le hall d'entrée vu depuis la cour intérieure de l'Hôtel-Dieu.*

*Double page suivante : la cour de l'Hôtel-Dieu rénovée avec la galerie au rez-de-chaussée qui, désormais vitrée, fait office de salle des pas perdus.*



## Rassembler sept lieux en une grande maison

La majeure partie des services du tribunal était autrefois installée au manoir de Bellegarde et au château de Sonnaz. Ces bâtiments offraient certes quelques beaux bureaux aux vues imprenables sur les rives opposées du lac, mais l'exiguïté et la dispersion des espaces n'autorisaient plus un exercice de la justice digne de l'ambition d'équité et d'efficacité que s'est fixée au plan national le ministère de la Justice.

C'est pourquoi en 1991, un schéma directeur de restructuration du patrimoine immobilier judiciaire de la Haute-Savoie était mis en place, préconisant de regrouper en un même lieu le tribunal de grande instance et d'instance, le tribunal de commerce et le conseil des prud'hommes.

Aucun des bâtiments qui abritaient les différentes juridictions n'offrait de possibilité d'extension suffisante pour rassembler tous les services sous un même toit. Il fallait donc trouver un nouveau lieu qui soit, conformément à la volonté de la maîtrise d'ouvrage et de la ville de Thonon-les-Bains, en centre ville. La disponibilité d'un monument classé apparut alors comme une formidable opportunité : à deux pas des vieilles rues piétonnes, près de la gare ferroviaire et face au commissariat de police, l'Hôtel-Dieu allait bientôt être vacant. En 1999, un accord est passé avec la municipalité qui le cède au ministère de la Justice. Cet édifice de style sarde, familier des Thononais, est un couvent de minimes construit en 1649, agrandi et modifié ensuite deux fois jusqu'en 1885. Il fut transformé en hôpital en 1792, puis en maison de cure à partir de 1970 jusqu'à sa fermeture en 1997.



*Vue depuis la rue de l'Hôtel-Dieu. A gauche, l'extension imaginée par l'architecte Antoine Stinco.*



*Le palais de justice vu depuis le boulevard du Canal vers le centre ville.*

**Un palais de justice  
au cœur de la ville :  
un élément fédérateur  
inespéré pour initier  
un renouveau urbain**

Ainsi, malgré les changements d'affectation à travers les siècles, le bâtiment demeure voué à ceux qui, d'une certaine manière, consacrent leur activité au service des autres.

Le succès de l'opération repose aussi sur l'adéquation entre la volonté du ministère de s'implanter au cœur des cités et l'ambition de la municipalité de redynamiser ce quartier avec notamment une liaison piétonne entre le quartier Dessaix et celui de la gare.

Lorsque Jean Denais, maire de Thonon, déclare que « la justice va pouvoir s'installer dans un lieu d'exception au cœur de la ville pour exercer une des grandes compétences régaliennes de notre République », il sait que cet événement est un élément fédérateur inespéré pour initier un renouveau urbain.

*Double page suivante : la façade sud. Comme l'ensemble de cet édifice du XVII<sup>e</sup> siècle, les encadrements de fenêtre en pierre ont fait l'objet d'une rénovation scrupuleuse.*



## Rassembler sept lieux en une grande maison

10

Classé monument historique depuis 1924, l'Hôtel-Dieu est un bâtiment carré à cour carrée mais celle-ci est décentrée afin d'offrir différentes épaisseurs aux quatre ailes qui le composent. Comme il sied à un monument conventuel, les façades publiques restent relativement austères. Seul l'encadrement des fenêtres, délicatement taillé dans la pierre (du grès molassique), apporte le raffinement nécessaire au prestige de l'institution religieuse. A cette rigoureuse sobriété, la cour intérieure oppose un magnifique contrepoint : au rez-de-chaussée, une galerie ouverte et voûtée faisant autrefois office de cloître a été vitrée. C'est aujourd'hui la salle des pas perdus.

Au premier étage, de grandes fenêtres, elles aussi encadrées de riches modénatures en pierre sculptée, éclairent généreusement la galerie circulaire qui dessert notamment les salles d'audience. Au second niveau, les baies sont d'une taille plus réduite, elles sont séparées par les pilastres qui scandent verticalement les quatre façades depuis le pied des arches du rez-de-chaussée.

Ce jeu de proportions permet de composer un ordre qui dynamise la cour intérieure, en opposition à la massivité plus statique des façades publiques.

Si la situation de l'Hôtel-Dieu répondait parfaitement aux critères d'un nouveau palais de justice, sa superficie n'autorisait cependant pas le regroupement de toutes les juridictions. Heureusement, le terrain disponible autour du vieil édifice permettait d'envisager une extension. Le problème devenait alors plus spécifiquement architectural.

Comment étendre une figure parfaitement circonscrite et refermée sur elle-même ?

Quelle forme, quelle facture donner à cet ajout qui puisse dialoguer intelligemment avec une architecture conçue il y a plus de trois siècles ?

*En multipliant les signes de connivence, le nouveau bâtiment apparaît comme une réplique contemporaine de l'une des façades de l'Hôtel-Dieu.*





*Une galerie ouverte et voûtée faisant autrefois office de cloître a été vitrée.  
C'est aujourd'hui la salle des pas perdus.*



*Le passage vitré reliant l'Hôtel-Dieu au nouvel édifice.*

## Entre absence et présence : un nouveau bâtiment

A l'issue d'une mise en compétition organisée en 2001, la proposition de l'architecte Antoine Stinco est retenue. Il conçoit la restructuration de l'Hôtel-Dieu et imagine son extension : un bâtiment longiligne qu'il pose à quelques mètres de l'ancien, auquel il le relie par un passage vitré.

En jouant sur les effets de ressemblance et d'opposition, voire d'inversion, le nouvel édifice parvient à mettre l'ancien en valeur sans en altérer l'unité, tout en existant lui-même comme partie intégrante de l'ensemble. Malgré l'apparente banalité de sa forme, le nouveau bâtiment instaure une relation équivoque entre absence et présence, qui lui permet de résoudre la question controversée de sa légitimité. On peut ainsi dire qu'il s'impose par une présence physique forte, due à la fois à sa forme monolithique et à l'austérité de son béton brut.

Mais paradoxalement, ces mêmes attributs concourent également à le faire oublier, à donner l'impression qu'il a toujours été là. Antoine Stinco a voulu « reprendre la géométrie exacte de la façade nord de l'Hôtel-Dieu pour l'architecture du nouveau bâtiment, comme en miroir ». Le béton, s'il contraste avec l'enduit aux tonalités de pierre claire des murs de l'Hôtel-Dieu, reprend la teinte des modénatures de pierre qui structurent et dessinent sa façade (les encadrements des fenêtres et les corniches en grès molassien qui soulignent chaque étage).

C'est une figure inversée : ce qui structure et souligne finement les proportions du vieil édifice se retrouve, comme en négatif, dans toute la massivité du nouveau.

*Vue depuis le boulevard du Canal.*



*La galerie reliant les deux corps de bâtiment.*

S'établit ainsi entre les deux bâtiments une sorte de relation de vases communicants où un caractère de l'un se retrouve chez l'autre, mais dans une forme différente.

D'autre part, l'aspect monolithique de l'extension, en même temps qu'il impose la force pondérale de sa présence, en fait un fond de scène neutre placé derrière le vieux couvent.

Par contraste, la sobriété de ce grand rectangle gris permet de mieux faire ressortir les fines décorations des modénatures de l'Hôtel-Dieu. Comme l'ensemble du bâtiment, celles-ci ont fait l'objet d'un minutieux travail de restauration. La difficulté résidait dans la volonté de respecter les qualités patrimoniales sans céder aucunement sur les contraintes fonctionnelles et normatives du programme.

On sait combien il est complexe de faire coexister en un même lieu simplicité d'accessibilité, séparation des flux entre public et magistrats, impératifs de sûreté et de sécurité, l'application simultanée de ces consignes étant généralement contradictoire. Les dispositions les plus récentes en matière de sécurité ont pu être prises sans altérer l'harmonie de l'ensemble : dispositif de contrôle d'accès, espaces sécurisés, circuits distincts pour les prévenus et le public.

Le nouvel édifice  
permet de mettre  
en valeur l'ancien  
sans en altérer l'unité



*Par contraste, la sobriété du nouveau bâtiment fait ressortir les fines modénatures en pierre de l'Hôtel-Dieu.*



*Galerie coursive de l'extension faisant face à l'Hôtel-Dieu. Sa façade vitrée est doublée d'une résille métallique qui, comme un store vénitien, filtre vues et lumière.*

## La nouvelle galerie : comme un reflet du cloître

Élément que l'on ne découvre pas immédiatement lorsque l'on approche du palais de justice, que ce soit par la rue de l'Hôtel-Dieu à l'ouest ou la rue du Canal à l'est, la galerie du nouveau bâtiment n'en joue pas moins un rôle déterminant dans la greffe opérée sur le vieil édifice.

Longeant le volume de l'extension sur le côté qui fait face à l'Hôtel-Dieu, cette galerie-coursive semble en reprendre l'idée du cloître intérieur. Elle en partage d'abord la fonction distributive. Elle est aussi le seul élément d'ouverture qui se détache du volume massif du bâtiment. Vue depuis le sud, avec le vieux couvent au premier plan perspectif, c'est également la seule manifestation d'un raffinement décoratif : une résille de fines lames d'acier assemblées suivant le système des stores vénitiens. La nuit, éclairée depuis l'intérieur, la galerie perd son opacité et se transforme en boîte lumineuse.

En multipliant les signes de connivence, l'extension apparaît bien comme une sorte de réplique de l'un des quatre côtés de l'Hôtel-Dieu. Mais là où une architecture de pastiche aurait altéré la lecture du bâtiment originel et n'aurait été au mieux qu'une annexe un peu ridicule, le jeu de réinterprétation qu'établit l'architecte instaure un dialogue autrement plus stimulant : tout se passe comme si l'effet de miroir entre les deux bâtiments ne se réduisait pas à une simple relation optique, purement spatiale, mais parvenait à rendre sensible la dimension temporelle, historique, qui les différencie. Chaque élément se retrouve chez l'autre, mais chacun conçu et construit selon les logiques propres au langage de leur époque.

Le reflet exact d'une chose n'apprend en effet rien de plus de ce que l'on voyait déjà. C'est par le jeu réinterprétatif, par la nouvelle lecture que l'on en donne, en analysant, en déconstruisant et reconstruisant en partie ce langage des formes, que l'on peut le rendre véritablement lisible : ce que l'on ne voit plus par la force de l'habitude et les conventions du regard nous est rendu par l'art de rendre sensibles les différences, les décalages ou les oppositions. Dans ce dialogue, cette intelligence entretenue entre deux architectures, chaque élément répondant à l'autre en enrichit le sens par une réciproque mise en valeur.

*Intérieur de la galerie coursive de l'extension.*

La nouvelle galerie :  
une résille de fines  
lames d'acier  
assemblées suivant  
le système  
des stores vénitiens



## Un palais de justice dans un couvent ?

L'ordre des Minimes, pour lequel ce couvent a été édifié, a été fondé au tout début du XVI<sup>e</sup> siècle par l'ermite saint François de Paule. C'est un ordre où l'ascèse et l'autodiscipline sont une voie vers l'intériorité plus que vers l'intimité, où la recherche d'une maîtrise de soi permet, à travers la spiritualité, de prendre en charge et d'accompagner la souffrance des autres.

Si chaque institution produit par nécessité symbolique et fonctionnelle une forme archétypale de bâtiment, l'idée d'implanter un palais de justice dans un édifice conventuel n'allait pas forcément de soi. Le travail de conception entre l'architecte, les magistrats et les fonctionnaires a révélé combien ce choix pouvait se révéler judicieux.

La justice imposait autrefois son pouvoir par des mises en scène symétriques, organisant un parcours où colonnades et emmarchements se devaient d'impressionner et de signifier le passage vers un monde où règne la rigueur implacable de la loi. En une réinterprétation profane des lieux de culte chrétien, le justiciable progressait vers l'autel où siège celui qui juge, ce dispositif instaurant une relation hiérarchique forte. La figure du cloître rompt cette linéarité ascensionnelle et la tension qu'elle engendre.

La promenade en boucle qui s'organise autour de la cour intérieure, outre qu'elle rend parfaitement clair le système de distribution, annihile toute hiérarchie puisqu'il n'y a plus ni début, ni fin. Cette disposition se veut plus propice à la méditation. La solennité et la gravité n'en sont pas exclues mais, selon le président lui-même, cette rigueur s'exerce désormais en une figure d'apaisement et de rassemblement. On retrouve cet esprit dans le dessin de certaines salles d'audience comme celle des référés que le président a voulu organiser autour d'une grande table où chacun s'assoit à même hauteur : à égalité.

Dans deux des salles d'audience, civile et pénale, la solennité donnée par la disposition traditionnelle du mobilier est atténuée par les douces tonalités des boiseries et la clarté des fenêtres aux proportions presque domestiques qui s'ouvrent sur la ville.

« Nous avons maintenant

l'instrument

qui nous manquait »

Hervé Robin,  
procureur de la République



*Salle des délibérés.*



*Salle d'audience civile.*

*Double page suivante : salle d'audience pénale.*



## Un palais de justice dans un couvent ?

Après, neuf années pour véritablement lancer l'opération, il aura fallu trois années d'étude, vingt-deux mois de chantier avec vingt-cinq entreprises spécialisées pour que le 4 décembre 2006, le palais ouvre enfin ses portes au public, sans un jour de retard. Que ce soit dans l'ancien ou dans le nouveau bâtiment, tout l'art de l'architecte aura été ici de ne jamais rendre ostensible son intervention. Sans tomber dans le maniérisme du minimalisme, il travaille à donner l'impression d'une grande simplicité, aussi bien dans l'organisation des espaces que dans les choix d'aménagement intérieur. L'austérité et la solidité des matériaux, renforcées par la sobriété des teintes, sont un gage de durabilité, mais elles sont également conformes à l'image d'une justice émancipée de la volatilité et de la violence des passions. Cette rigueur pourrait être oppressante si elle n'était constamment atténuée par la douceur de la lumière du jour et les vues ménagées vers la cour ou la ville. « Il y a une certaine fierté à entrer le matin dans ce bâtiment, dit François Pion, nous ressentons l'exigence de conception et d'exécution dont il témoigne, cela nous rappelle le devoir que l'on doit y accomplir. Un peu comme la robe que l'on revêt avant d'entrer en salle d'audience, c'est un rite qui nous rattache à notre fonction, nous permet de nous détacher du quotidien pour entrer plus sereinement dans une autre dimension. »



*Salle d'audience civile.*

24

« Il y a une certaine  
fierté à entrer  
le matin  
dans ce bâtiment »

François Pion,  
président du TGI

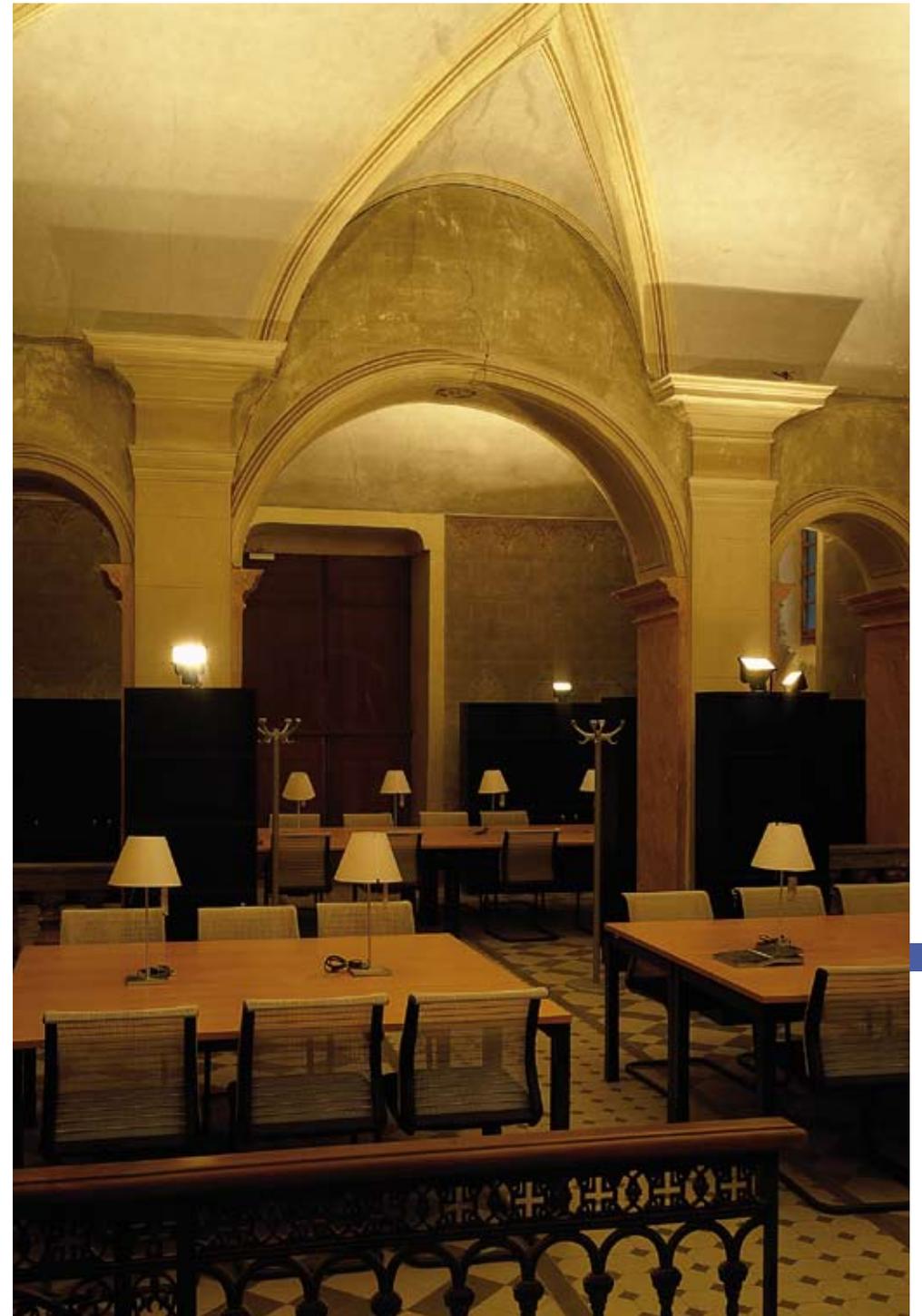


*Salle d'audience civile.*

25



*Escalier d'accès à la salle d'audience pénale.*



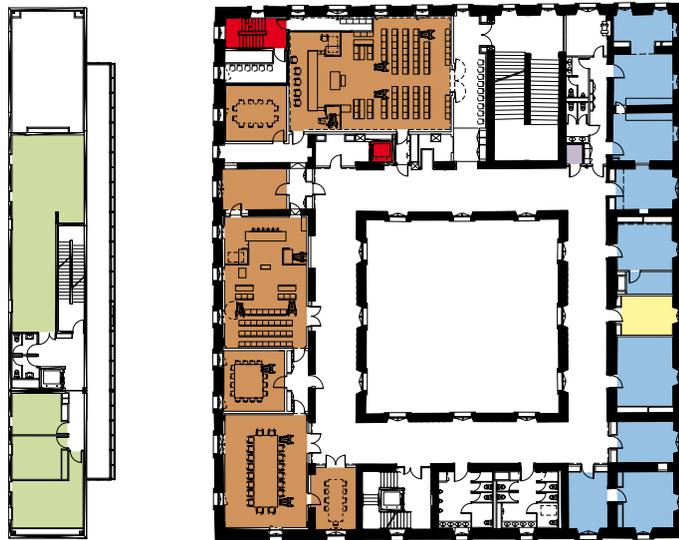
*La bibliothèque a été aménagée dans l'ancienne chapelle.*

*Double page suivante : la nuit, éclairée de l'intérieur, la galerie coursive perd son opacité et se transforme en boîte lumineuse.*

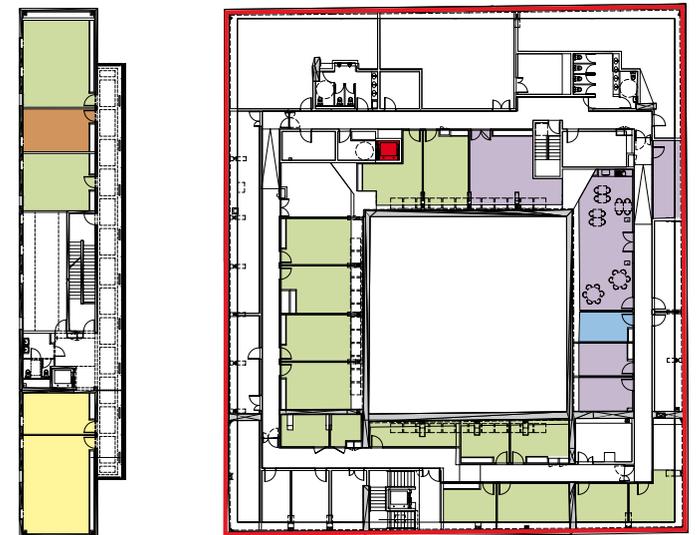


# Les plans du palais de justice

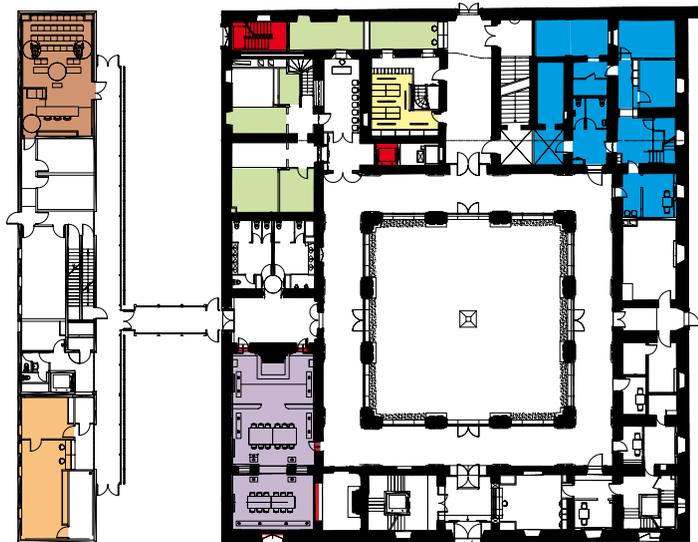
Niveau 1



Niveau 3



Rez-de-chaussée



Niveau 2



- |   |   |   |  |  |
|---|---|---|--|--|
|  Tribunal de grande instance |  Salles d'audience   |  Service pénitentiaire d'insertion et de probation |  Locaux et bureaux réservés aux avocats |  Zone interdite au public   |
|  Conseil des prud'hommes     |  Tribunal d'instance |   |  Espaces réservés au personnel          |  Zone bautelement sécurisée |

Cette plaquette est éditée à l'initiative de l'AMOTMJ

Maquette et mise en page :

CL design, Camille Leroy

Rédaction :

Emmanuel Caille

Crédits photographiques :

Olivier Wogenscky

Impression :

Néo-typo, Besançon

Ont collaboré au sein de l'AMOTMJ :

Christian Cléret, directeur général

Pierre Carme

Hélène Abel

Frédérique Franc

Marie-Bénédicte Caumette

Chrystèle Gérard

Liliane Guignier

Rachel Jung

Remerciements à :

François Pion, président du TGI

Hervé Robin, procureur de la République près le TGI

Emmanuelle Brunet, chef de greffe

Antoine Stinco, architecte